

Bureaux

Bobigny (93000) - 1/3 promenade Jean Rostand

Créteil (94000) - 3 bis rue des Archives

Saint Denis La Réunion (97400) - 41 rue de Paris

Saint-Pierre La Réunion (97410) – 29 rue Augustin Archimbaud

ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE

(Suite à l'appel à d'offres effectué dans le cadre des dispositions des articles L.631-13 et L.642-2, II du Code de commerce par l'Administrateur Judiciaire)

Afin de permettre la formalisation d'une offre conforme au cahier des charges établi, il sera transmis aux candidats potentiels (ci-après « le Candidat ») :

- Un dossier de consultation (data room) contenant l'ensemble des informations notamment juridiques, comptables, financières et économiques de la Société ;
- Les informations complémentaires communiquées par tout moyen en tant que de besoin par la Société ou l'Administrateur Judiciaire.

Ces éléments d'informations et leurs moyens de communication seront ci-après désignés « les Informations ».

En contrepartie des Informations que le Candidat sera amené à obtenir, ce dernier prend irrévocablement les engagements exposés ci-après et constituant ensemble et de manière indivisible le présent engagement de confidentialité (ci-après Engagement de confidentialité) :

1. Le Candidat s'engage à ce que l'ensemble des Informations soit gardé strictement confidentiel, que ces informations ne puissent être divulguées, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, par lui ou ses représentant à tous tiers, et ne puissent être utilisées par lui ou ses représentants autrement qu'en rapport avec et dans le seul but de la préparation d'une offre de reprise et ce de manière à ne créer aucun préjudice pour la Société.
2. Le Candidat s'engage à ne révéler ces Informations qu'à ses représentants à qui une telle communication est absolument nécessaire pour la formalisation d'une offre de reprise.

Avant toute révélation, le Candidat devra informer ses représentants de la nature confidentielle des Informations et devra mettre en œuvre l'ensemble des moyens permettant de s'assurer que ses représentants respecteront à l'identique les obligations du présent engagement.

A cette fin, le Candidat s'engage pour lui-même et pour le compte de ses représentants dont il se porte fort, par la signature du présent engagement, sans condition, limitation ou restriction aucune, à ce que les Informations ne soient utilisées qu'aux fins de présenter une offre.

Dès lors, le Candidat s'engage à tenir à disposition de la Société et de l'Administrateur Judiciaire, une liste des personnes ayant eu accès aux Informations.

3. Dans le cas où, en vertu d'une loi ou d'une réglementation applicable, il serait demandé au Candidat par une autorité judiciaire ou administrative de révéler ou de communiquer, en partie ou en totalité, les Informations, le Candidat s'engage, en toute hypothèse et préalablement à la révélation, à informer la Société et l'Administrateur Judiciaire de la demande formulée dans la limite de la révélation sollicitée.
4. Le Candidat s'engage à garder strictement confidentiel l'existence du présent engagement, l'existence ou l'état des discussions ou des négociations relatives à l'offre de reprise.
5. Le Candidat s'engage à ne pas approcher, directement ou indirectement, les employés de la Société, pendant un délai de 1 an à compter de la signature du présent engagement, sauf accord spécifique de la Société.

De manière plus générale, le Candidat s'engage à ne prendre aucune mesure, sans l'accord écrit préalable de la Société dans le but d'inciter tout salarié ou mandataire social de la Société au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, à quitter la Société.

6. Le Candidat s'engage, pendant une période de 1 an à compter de la signature du présent engagement :
 - A ne pas approcher, solliciter ou entrer en relations d'affaires directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte d'un tiers, avec tout client, fournisseur, agent, prêteur, concédant, licencié ou toute autre personne pour laquelle il est porté à sa connaissance l'existence de relation de tout type avec la Société ;
 - A ne rien entreprendre qui pourrait affecter négativement les relations de la Société avec ses clients, ses fournisseurs ou autres relations d'affaires de tout type.
7. Dans l'hypothèse où le Candidat déciderait de ne pas formuler d'offre de reprise, il s'engage :
 - A en informer immédiatement la Société, ses représentants et l'Administrateur Judiciaire ;
 - A immédiatement détruire intégralement les Informations et à en justifier pour tout moyen à la Société et à l'Administrateur Judiciaire.

8. Le Candidat reconnaît expressément que l'Engagement de confidentialité est formé au bénéfice de la Société et de ses ayants droits et cessionnaires respectifs.
9. Le Candidat reconnaît que la violation de l'une des obligations de l'Engagement de confidentialité sera de nature à engager sa responsabilité civile et ouvrira droit à indemnisation pour la Société en réparation des préjudices subis de tout type.
10. L'Engagement de confidentialité est soumis au droit français. Tout litige relatif à sa validité, son interprétation et/ou son exécution sera soumise à la compétence exclusive du Tribunal mixte de commerce de SAINT-PIERRE DE LA REUNION.
11. Les dispositions de l'Engagement de confidentialité prendront effet à la date de sa signature et conserveront leurs effets pendant une période de 3 ans, à l'exception des dispositions des paragraphes 5 et 6.

Société :

(Cachet commercial)

Représentée par :

Qualité :

Date :

Signature :

(Précédée de la mention :

«Bon pour acceptation des termes ci-dessus»)